

Bretagne, Finistère, Crozon

# Route de Treyer et route de Chateaulin

Sous la direction de

**Audrey Bellido**



Bretagne, Finistère, Crozon

# Route de Treyer et route de Chateaulin

sous la direction de  
**Audrey Bellido**

par  
**Audrey Bellido**  
**Marylise Onfray**

avec la collaboration de  
**Charlotte Allemand**  
**Philippe Boulinguez**  
**Stéphane Jean**

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

mars 2025

## Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :  
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>  
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique  
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
11	Notice scientifique
11	État du site
12	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
20	Arrêté de prescription modificatif
23	Projet scientifique d'intervention
25	Arrêté de désignation

## Résultats

29	<b>1. Introduction</b>
29	<b>1.1 Circonstances d'intervention</b>
29	<b>1.2 État des connaissances</b>
29	<b>1.2.1 Le contexte géographique et géologique</b>
30	<b>1.2.2 Contexte archéologique</b>
31	<b>1.3 Stratégies et méthodes mises en œuvre</b>
31	<b>1.3.1 Contraintes de l'intervention</b>
32	<b>1.3.2 Technique de sondage</b>
32	<b>1.3.4 Méthodes d'enregistrement</b>
34	<b>2. Résultats</b>
34	<b>2.1 Description des sondages</b>
34	<b>2.1.1 L'emprise Sligo</b>
34	<b>2.1.2 L'emprise Treyer</b>
36	<b>3. Conclusion</b>
36	<b>4. Table des illustrations</b>

## Inventaires techniques

39 **1. Inventaire des logs**

39 **2. Inventaire des photographies**



**I. Données  
administratives,  
techniques et  
scientifiques**





# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Finistère (29)

Commune  
Crozon

Adresse ou lieu-dit  
Route de Treyer et route de  
Chateaulin

## Codes

code INSEE  
29042

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

Route de Treyer :  
x : 145975  
y : 6821075  
z : 49 m NGF

Route de Chateaulin :  
x : 146250  
y : 6820400  
z : 48 m NGF

## Références cadastrales

Commune  
Crozon

Année  
2024

section(s)  
B, HN

parcelle(s)  
B136 (route de Treyer), HN220,  
221 (route de Chateaulin)

## Propriétaire du terrain

Commune de Crozon  
Mairie  
Place Léon Blum, BP 12  
29160 Crozon

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Commune de Crozon  
Mairie  
Place Léon Blum, BP 12  
29160 Crozon

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2024-008 modifié 2024-303

Numéro de l'opération  
D152107

Numéro de l'arrêté de désignation  
2024-378

## Nature de l'aménagement

Projet de construction d'un bassin  
de rétention d'eau

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

## Responsable scientifique de l'opération

Audrey Bellido, Inrap

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

## Dates d'intervention sur le terrain

20 au 21 janvier 2025

## Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise prescrite  
7098 m<sup>2</sup> (route de Treyer)  
824,5 m<sup>2</sup> (route de Chateaulin)

Surface accessible de l'emprise prescrite  
970 m<sup>2</sup> (route de Treyer)  
824,5 m<sup>2</sup> (route de Chateaulin)

Surface des sondages  
148,1 m<sup>2</sup>, soit 8,25 % de la  
surface prescrite

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
- Indéterminée**

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Fossé
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Trou de poteau
- Parcellaire

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Macro-restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Mobilier métallurgique (scorie)
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Objet en terre cuite

## Études annexes

- Géoarchéologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Man-Estier, SRA	Conservatrice régionale de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Isabelle Charbonnier, DRAC	Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne	Prescription et contrôle scientifique
Thierry Marck, SRA	Ingénieur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Audrey Bellido, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Man-Estier, SRA	Conservatrice régionale de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Isabelle Charbonnier, DRAC	Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne	Prescription et contrôle scientifique
Thierry Marck, SRA	Ingénieur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Baptiste Riblé, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi budgétaire et financier
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Préparation des DICT
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeout, Inrap	Ingénieure sécurité	Suivi de l'opération

## Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Terrassement	Ouverture et rebouchage des tranchées (pelle mécanique de 20 t avec godet de curage de 3 m)

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Audrey Bellido, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique, photographie, enregistrement
Charlotte Allemand, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Levés topographiques

---

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Audrey Bellido, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Étude, synthèse, rédaction
Charlotte Allemand, Inrap	Technicienne d'opération	Inventaires
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-Infographe	DAO, PAO
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	SIG

## Autres intervenants

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Gestion du fond documentaire de recherche
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Chargée de l'accessibilité physique et intellectuelle des collections

## Notice scientifique

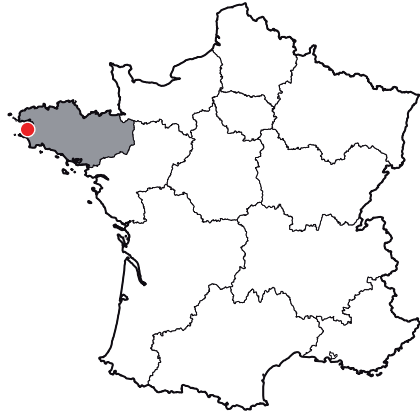
Aucun indice archéologique n'a été mis en évidence dans les deux emprises sondées. Des altérites formées de blocs anguleux dans une matrice de limon sableux jaune se retrouvent sous la terre végétalisée. Aucun creusement n'a été observé dans les sondages.

## État du site

L'ensemble des tranchées a été rebouché à l'issue de l'opération. La profondeur atteinte varie entre 40 cm et 68 cm. Le substrat a été atteint entre 22 et 42cm.

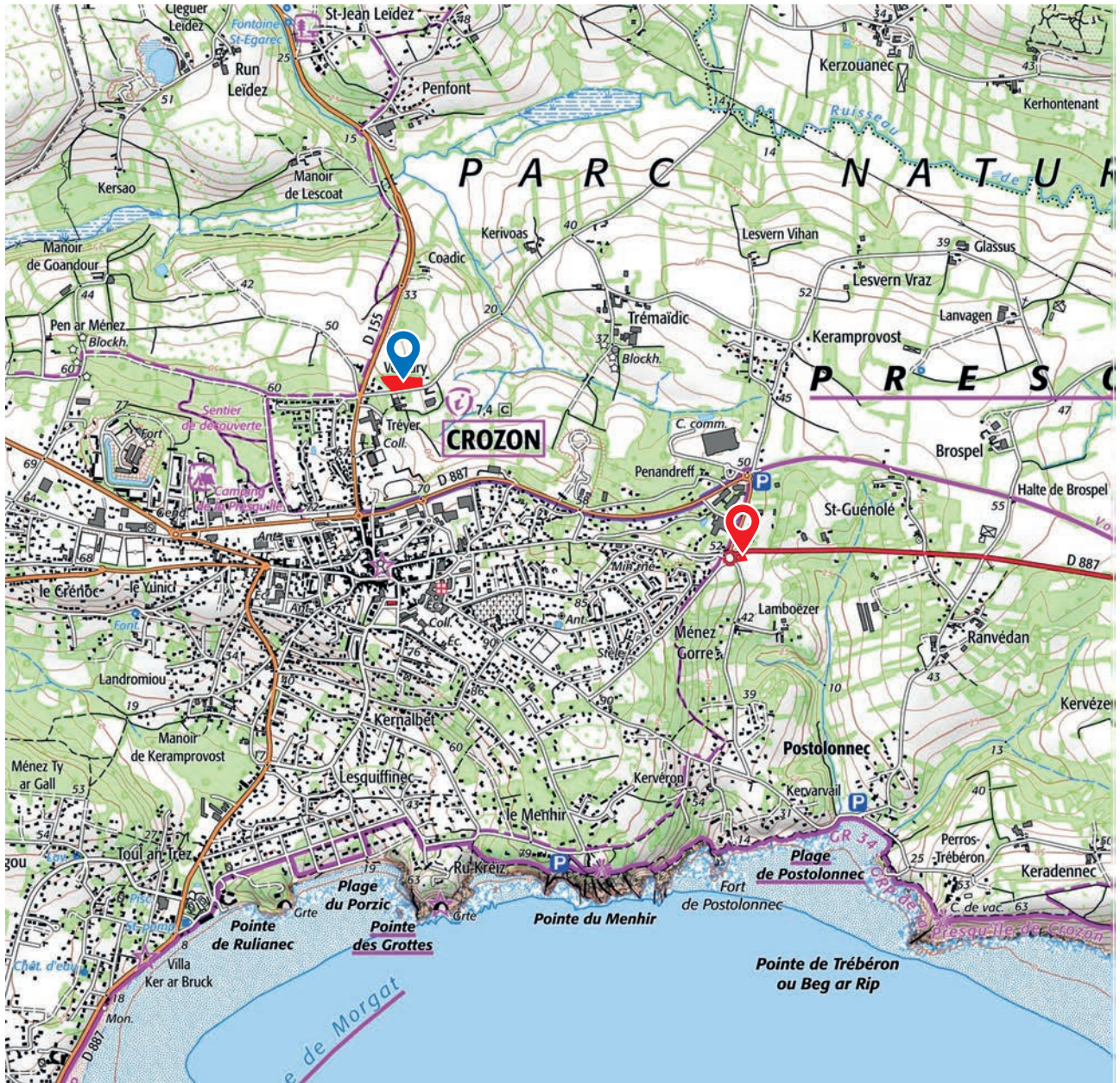
# Localisation de l'opération

Bretagne,  
Finistère,  
Crozon,  
Route de Treyer et  
route de Chateaulin



Route de Treyer :  
x : 145975  
y : 6821075  
z : 49 m NGF

Route de Chateaulin :  
x : 146250  
y : 6820400  
z : 48 m NGF




localisation du diagnostic, route de Treyer



route de Chateaulin





 localisation du diagnostic, route de Treyer

 route de Chateaulin



# Arrêté de prescription



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Thierry MARCK  
Poste : 02 99 84.59.00  
thierry.marck@culture.gouv.fr  
Réf. : 2024/TM/VC/16

DIS2107

COURRIER RECU LE

19 JAN. 2024

INRAP GO

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 11 janvier 2024

Le Conservateur régional de l'archéologie  
à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon - CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique

**Réf** : CROZON (29)

route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo)

**PJ** : arrêté n° 2024-008

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Commune de Crozon  
Mairie  
Place Léon Blum,- BP12  
29160 CROZON

Le département du Finistère, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie

Elena PAILLET





Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Arrêté n° 2024-008 du 11 janvier 2024

**ARRÊTÉ n° 2024-008 portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté en date du 20 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**VU** le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 14 décembre 2023 présentée par la Mairie de Crozon, Place Léon Blum, BP12-29160 CROZON, relatif au projet de construction de deux bassins tampons (CES Treyer et Menez Gorre (Sligo) sur un terrain situé à Crozon route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 14 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, l'emprise des projets est située dans un secteur qui a livré de nombreux vestiges protohistoriques et une partie est classée en ZPPA (zone 1 de l'arrêté 2015-049) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Finistère

Commune : CROZON

Lieu-dit : route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo)

Cadastre : section / parcelles: Treyer (B 136) / Menez Gorre / Sligo : (HN 220 et HN 221)

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 8 044 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2 :** Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4 :** La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Crozon, Place Léon Blum BP12-29160 CROZON, au Centre départemental d'archéologie du Finistère et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2024

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie



Elena PAILLET

**Destinataires :**  
Maire de Crozon  
CD 29  
INRAP



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2024-008  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Région :	Bretagne
Département :	Finistère
Commune :	CROZON
Lieu-dit :	route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo)
Cadastre : section/parcelles :	Treyer (B 136) / Menez Gorre / Sligo : (HN 220 et HN 221)
Pétitionnaire:	Mairie de Crozon

**Emprise du diagnostic archéologique : 8 044 m<sup>2</sup>**

**Contexte archéologique :**

L'emprise des deux projets est située dans un secteur qui a livré de nombreux vestiges. Le premier (Treyer) est marqué par des indices d'occupation protohistorique (menhir de Parc Toul Aniou, EA 290420021 ; dolmen du groupe scolaire Jean Jaurès, EA 290420071 ; stèle funéraire de l'âge du Fer Ar Men Bris, EA 290420037..); en outre, le toponyme Treyer renvoie à la présence d'un manoir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, situé dans la parcelle située de l'autre côté de la route de Treyer. Il s'agit de l'un des nombreux lieux nobles enregistrés sur le territoire de la commune de Crozon. L'autre projet (Menez Gorre/Sligo) concerne une parcelle classée en ZPPA (zone 1 de l'arrêté 2015-049) correspondant au tracé de la voie antique Châteaulin/Crozon le long de laquelle des occupations antiques ont été relevées : Kerdanvez EA 290420065 ; Lesquiffinec EA 290420067

**Objectifs :**

Ce diagnostic visera d'une part à déterminer et caractériser les vestiges qui pourraient être affectés par le projet. C'est notamment le cas de la voie antique Châteaulin/Crozon sur l'emprise du projet Menez Gorre/Sligo. D'autre part d'enregistrer les vestiges susceptibles d'être mis à jour dans le périmètre du manoir du XVIII<sup>ème</sup> siècle et les éventuels vestiges protohistoriques qui pourraient s'y trouver.

**Principes méthodologiques :**

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées organisées de façon pertinente à la pelle mécanique munie d'un godet lisse. Les tranchées seront réalisées par passes successives y compris dans les recouvrements quaternaires. Des sondages ponctuels profonds seront réalisés afin de déterminer le niveau d'apparition du substrat antérieur au

pléistocène. Ces ouvertures devront avoir une taille suffisante pour permettre une vision représentative de la stratification archéologique sous-jacente, y compris dans les niveaux profonds susceptibles de contenir des occupations préhistoriques, en conformité avec les normes de sécurité et le type d'aménagement envisagé. Ces sondages profonds devront par ailleurs permettre de documenter et compléter la géomorphologie locale.

Si des vestiges organisés sont détectés durant cette phase, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures et ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués en fonction des besoins afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné et discuté avec le service régional de l'archéologie. Les strates et structures mises au jour devront être relevées et localisées sur plan.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic, sur fond de courbes de niveau, figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées), les localisations des stratigraphies observées et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2024

Pour le Préfet de région Bretagne  
et par subdélégation  
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie



Elena PAILLET

**CROZON (29)**

**Nom du projet : Treyer et Menez Gorre/ Silgo**

**Surface : 7240 m<sup>2</sup> et 804 m<sup>2</sup>**



**Emprise du Diagnostic**

# Arrêté de prescription modificatif

DIS2107



GOURRIER RECU LE

3160

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

INRAP GO

La Conservatrice régionale de l'archéologie

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Thierry MARCK  
Poste : 02 99 84 59 00  
thierry.marck@culture.gouv.fr  
Réf. : 2024/TM/VC/370

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon - CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet :** arrêté de prescription de diagnostic archéologique -  
modificatif

**Réf. :**

**CROZON (29)**

route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo)

**PJ :** arrêté n° 2024-303

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2024-303 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2024-008 du 11 janvier 2024.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
la Conservatrice régionale de l'archéologie

Signé électroniquement par  
Elena PAILLET  
Le 18/09/2024 à 17:29

Elena PAILLET



Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2024-303

Service régional de  
l'archéologie

**ARRÊTÉ n° 2024-303 modifiant l'arrêté n° 2024-008 du 11 janvier 2024  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté en date du 2 septembre 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**VU** le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 14 décembre 2023 présentée par la Mairie de Crozon, Place Léon Blum, BP12-29160 CROZON, relatif au projet de construction de deux bassins tampons (CES Treyer et Menez Gorre (Sligo) sur un terrain situé à Crozon route de Treyer et route de Châteaulin (Menez Gorre/Sligo), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 14 décembre 2023 ;

**VU** l'arrêté n° 2024-008 du 11 janvier 2024 portant prescription de diagnostic archéologique ;

**VU** le courrier électronique en date du 12 septembre 2024 de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime demandant la modification de l'arrêté, suite à un transfert de compétences « Assainissement collectif » de la mairie de Crozon à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime reçu à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 12 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier la désignation du pétitionnaire ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté de diagnostic archéologique n° 2024-008 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Finistère  
Commune : Crozon  
Lieu-dit : route de Treyer et route de Chateaulin  
Cadastre : section : B parcelles : 136  
section : HN parcelles : 220 et 221  
Emprise : 8 044m<sup>2</sup>

Pétitionnaire : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté n°2024-008 du 11 janvier 2024 demeurent inchangées.

**Article 3** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
la Conservatrice régionale de l'archéologie



Signé électroniquement par  
Elena PAILLET  
Le 18/09/2024 à 17:29

Elena PAILLET

**Destinataires :**

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, BP25, ZA de Kerdanvez, 29160  
CROZON – A l'attention de M. Guillaume LE MOIGNE  
INRAP

**Copie :**

Commune de Crozon



# Projet scientifique d'intervention

## Diagnostic archéologique D152107

CROZON (29), ROUTE DE TREYER ET ROUTE DE CHÂTEAULIN

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Crozon		
Lieu-dit	ROUTE DE TREYER ET ROUTE DE CHÂTEAULIN		
Cadastre	Crozon : B 136		
	Crozon : HN 220, 221		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2024-008	19-01-2024	8044 m <sup>2</sup>		14/03/2024
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2024-008, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A déterminer ultérieurement

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- *Tranche Ferme*

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tractopelle	1 jour	1 jour
Transfert	1	

- *Tranche Provisionnelle*

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	3 jours
Technicien	3 jours	1 jour
Dessinateur		3 jours
Spécialiste (Céramique + Lithique)		3 jours
Spécialiste (Divers)	2 jours	3 jours
Topographe	1 jour	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		
Tractopelle	2 jours	1 jour
Transfert		

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
4 jours	4 jours	A déterminer ultérieurement

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu



# Arrêté de désignation



Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2024-378

**Arrêté n° 2024-378 portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2024-303**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

- VU** le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;
- VU** le décret du 10 octobre 2024 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2024 DRAC/DSG en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- VU** l'arrêté en date du 29 octobre 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative à Mme Elena PAILLET, Conservatrice régionale de l'archéologie ;
- VU** l'arrêté n° 2024-008 du 11 janvier 2024 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CROZON, route de Treyer et route de Châteaulin (29) ;
- VU** l'arrêté n° 2024-303 du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-008 du 11 janvier 2024 ;
- CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Audrey BELLIDO (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2024-303 n° d'opération : 6559.

**Article 2** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Audrey BELLIDO .

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
la Conservatrice régionale de l'archéologie

Signé électroniquement par  
Elena PAILLET  
Le 11/12/2024 à 15:02

Elena PAILLET

**Destinataire :**  
Mme Audrey BELLIDO  
**Copie :**  
Commune de Crozon

COURRIER RECU LE  
4870  
18 DEC. 2024  
INRAP GO



## **II. Résultats**



# 1. Introduction

## 1.1 Circonstances d'intervention

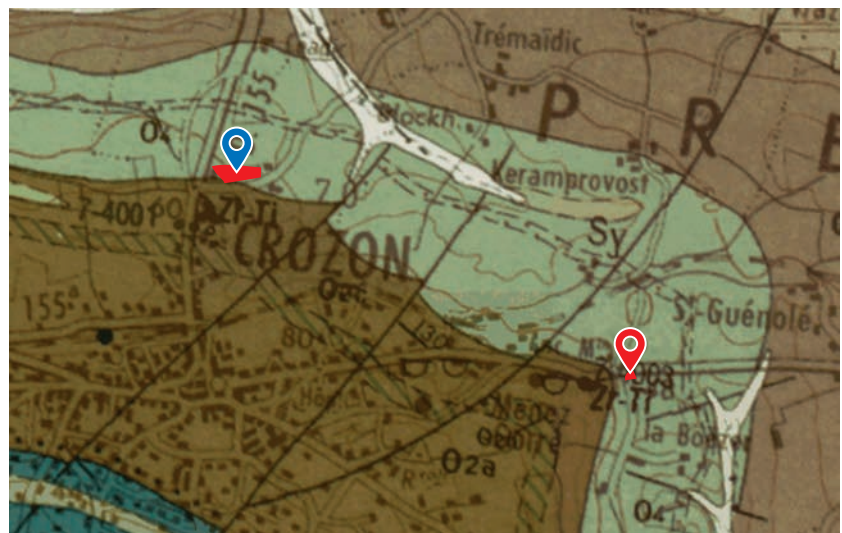
L'opération de diagnostic archéologique s'inscrit en préalable à l'agrandissement d'une carrière de kaolin sur la commune de Ploemeur. Les parcelles avaient, jusqu'alors, une vocation agricole.

## 1.2 État des connaissances

### 1.2.1 Le contexte géographique et géologique

L'opération est située à l'ouest du département du Finistère, en presqu'île de Crozon, sur la commune de Crozon. Une emprise se situe à l'est de la commune (route de Chateaulin) ; la seconde, au nord du centre-ville (route de Treyer).

Les deux emprises se situent sur une zone marquée par le développement de bancs de schistes intercalés avec des bancs de grès. L'ensemble des sondages a livré une couche de blocs de grès à l'aspect roulé dans une matrice de limon sableux jaune (fig. 1).



localisation du diagnostic, route de Treyer 0 1 km  
route de Chateaulin

Fig. 1 Localisation des emprises sur la carte géologique au 1/25000. © BRGM ; S. Jean, Inrap

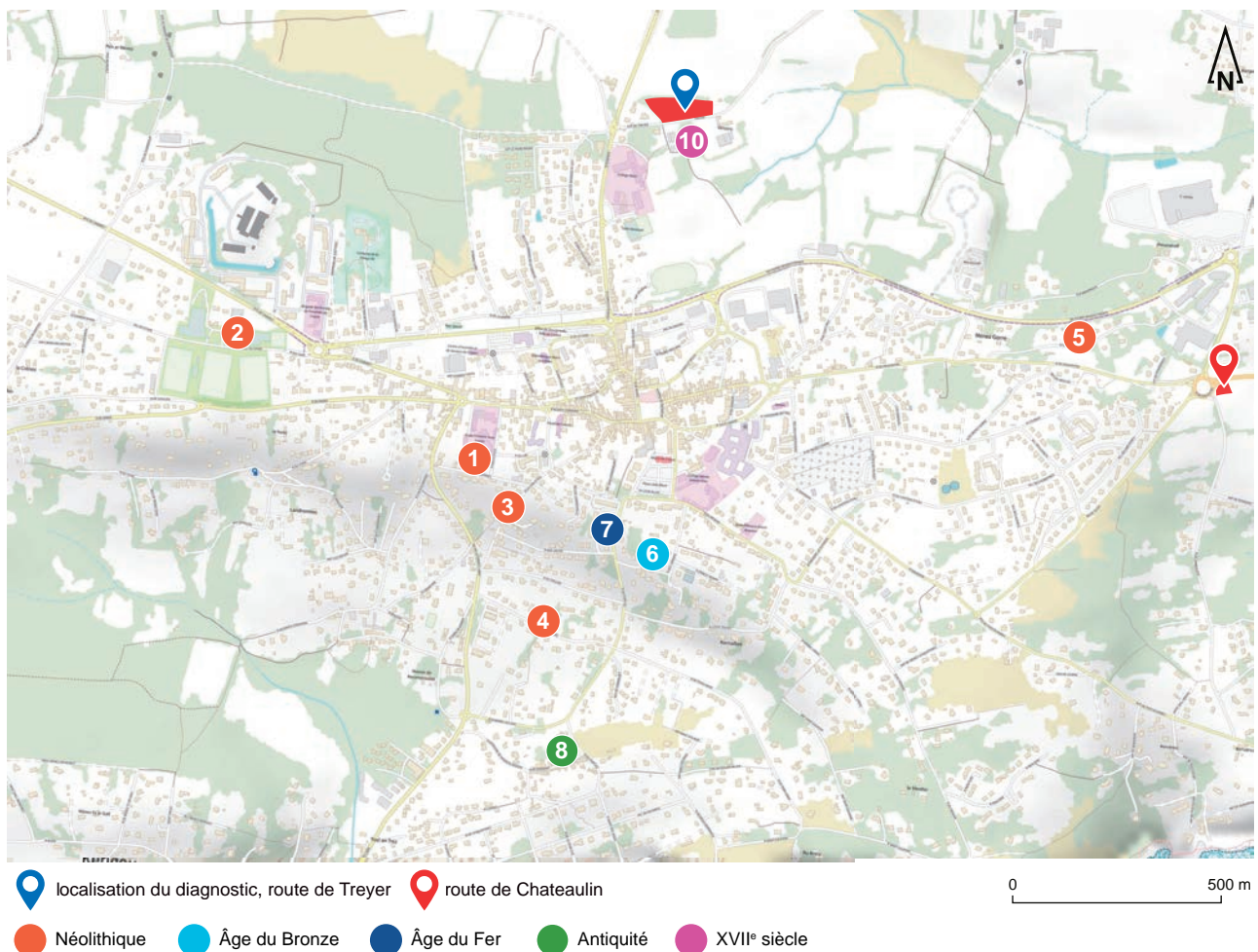
### 1.2.2 Contexte archéologique

Sur l'ensemble de la commune, on note la présence de mégastructures protohistoriques conservées, voire restaurées. Les plus proches des deux emprises se situent rue Laënnec (fig. 2, EA 290420071), allée du stade (fig. 2-2, EA 290420021), rue de la Chalotais (fig. 2-3), rue du général Lamoricière (fig. 2-4) et rue Georges Guynemer (fig. 2-5). L'aménagement du centre-ville actuel de Crozon a aussi permis de mettre en évidence un indice d'occupation de l'âge du Bronze (fig. 2-6) et de l'âge du Fer (fig. 2-7).

Une voie antique reliant la presqu'île à Châteaulin a été reconnue à l'est et à l'ouest de la commune. Différents indices d'occupation ont été observés le long de son tracé. Les plus proches se situent à Kerdanvez (fig. 2-8, EA 290420067) et à Lesquiffinec (fig. 2-9, EA290420065). L'emprise de la route de Chateaulin (nommée ci-après Sligo) se situe sur la zone 1 de la ZPPA (fig. 3)

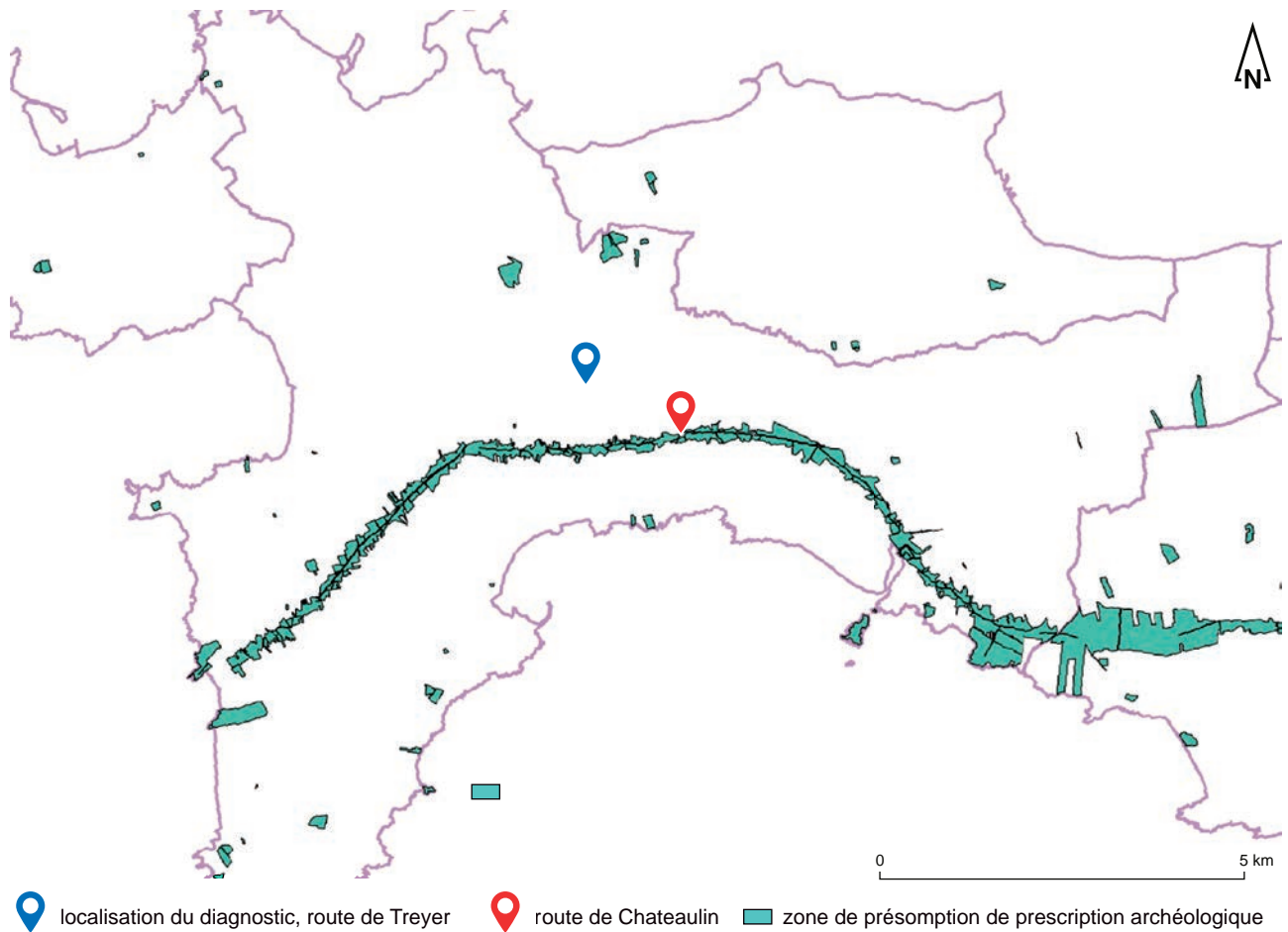
L'emprise située route de Treyer (nommée ci-après Treyer) est à proximité immédiate du manoir de Treyer du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 2-10) qui n'apparaît pas sur les cadastres de 1872. Il s'agit d'une des demeures cossues situées sur la commune de Crozon.

**Fig. 2** Cartographie archéologique des abords des emprises de diagnostics.  
© SRA Bretagne ; A. Bellido, S. Jean, Inrap



id	type	EA	rue	id	type	EA	rue
1	menhir	290420071	rue Laënnec	6	indice	—	—
2	menhir	290420021	allée du Stade	7	indice	—	—
3	menhir	—	rue de la Chalotais	8	occupation	290420067	Lesquiffinec
4	menhir	—	rue du général Lamoricière	9	occupation	290420065	Kerdanvez
5	menhir	—	rue Georges Guynemer	10	manoir	—	route de Treyer





**Fig. 3** Zone de présomption de prescription archéologique de Crozon (ZPPA).  
© SRA Bretagne ; A. Bellido, S. Jean, Inrap

## 1.3 Stratégies et méthodes mises en œuvre

### 1.3.1 Contraintes de l'intervention

Concernant l'emprise Sligo, le terrain a été préalablement piqueté. L'extrémité orientale de cette parcelle était inondée et la pelle mécanique s'est enfoncée dans le terrain superficiel.

L'emprise Treyer a été en partie déboisée mais non désouchée (**fig. 4**). L'entrée est marquée par la présence d'une dalle de béton regroupant des réseaux (**fig. 5**). Seule l'emprise du futur bassin a été débroussaillé.



**Fig. 4** La parcelle Treyer. © A. Bellido, Inrap



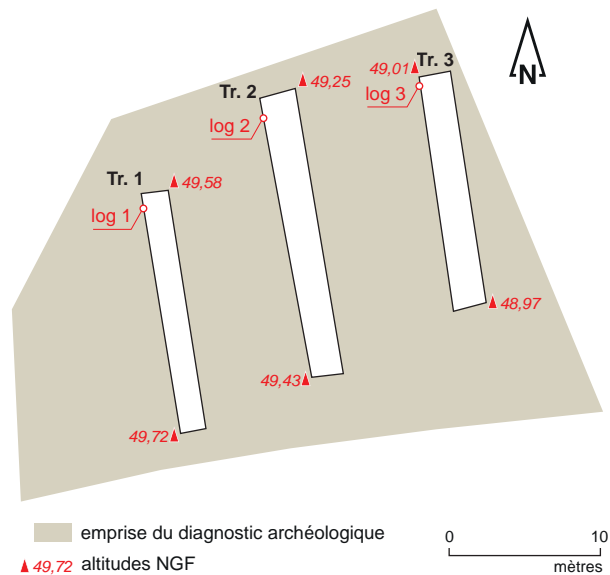
**Fig. 5** La dalle en béton, parcelle Treyer.  
© A. Bellido, Inrap

### 1.3.2 Technique de sondage

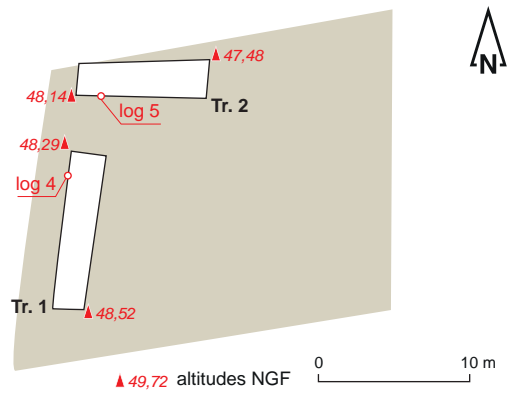
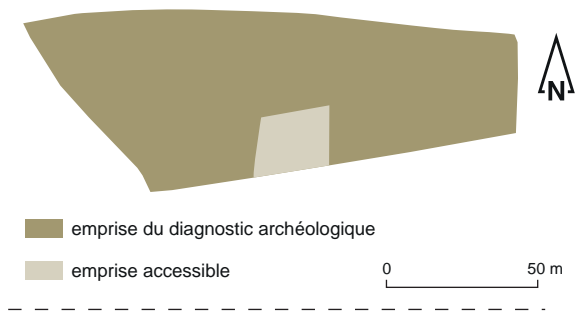
Les tranchées ont été implantées en fonction de la forme des parcelles et de l'espace disponible. L'ensemble des ouvertures représente 148,1 m<sup>2</sup> soit 8,25% de l'emprise accessible (fig. 6 et 7).

### 1.3.4 Méthodes d'enregistrement

Dans chaque tranchée, en l'absence de structures, des logs ont été relevés.



**Fig. 6** Plan masse de l'emprise route de Chateaulin. © P. Boulinguez, S. Jean, Inrap



**Fig. 7** Plan masse de l'emprise route de Treyer.  
© P. Boulinguez, S. Jean, Inrap

## 2. Résultats

### 2.1 Description des sondages

Sur l'emprise Sligo, trois tranchées ont été réalisées selon un axe nord-sud (fig. 6). L'emprise Treyer n'ayant pas été complètement déboisée ; seul un rectangle de 20 m par 30 m était accessible. Deux sondages y ont été effectués (fig. 7).

#### 2.1.1 L'emprise Sligo

Dans chaque tranchée, un relevé de la stratigraphie a été effectué. Ces derniers montrent que, sous la terre végétalisée, se développe directement les altérites constituées de blocs de grès et schiste anguleux dans une matrice sablonneuse jaune (fig. 8). Ces coupes ne sont pas présentées. Aucune couche de sédimentation ne vient se poser sur le toit des altérites. Aucun creusement n'a été observé.

La route longeant la parcelle au nord est en contre-bas du champ d'environ 1,5 m. L'installation des infrastructures a dû nécessiter un décaissement.

#### 2.1.2 L'emprise Treyer

Chaque sondage a fait l'objet d'un relevé de coupe stratigraphique qui montre une couche de terre végétalisée surmontant les altérites formées de blocs de grès et schistes anguleux dans une matrice sablonneuse jaune (fig 9). La couche de terre végétalisée est très irrégulière et s'est infiltrée dans le toit des altérites du fait de la présence de nombreuses racines. Aucun creusement n'a été observé dans les sondages. Les observations sont très réduites du fait de l'inaccessibilité de la majeure partie de la parcelle.

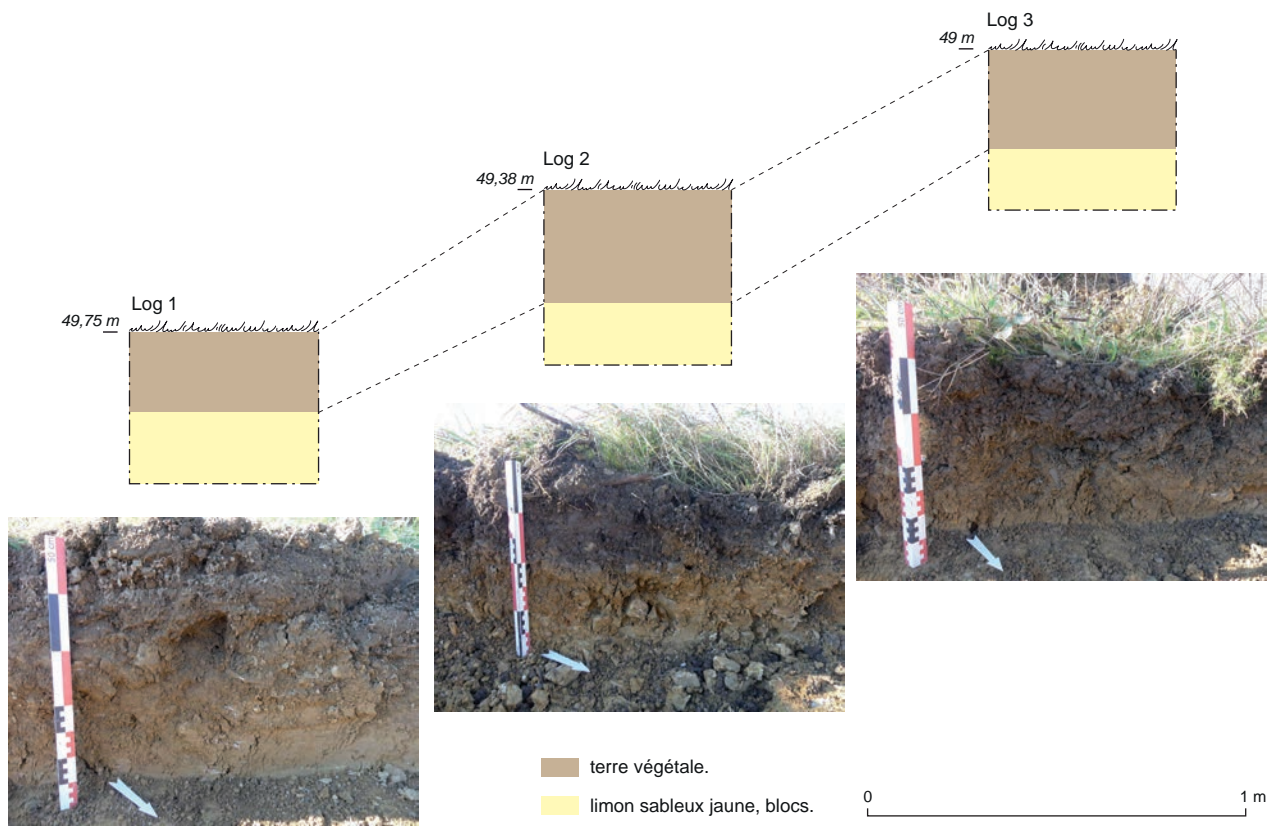


Fig. 8 Logs de l'emprise "Sliglo", route de Chateaulin. © C. Allemand, S. Jean, Inrap

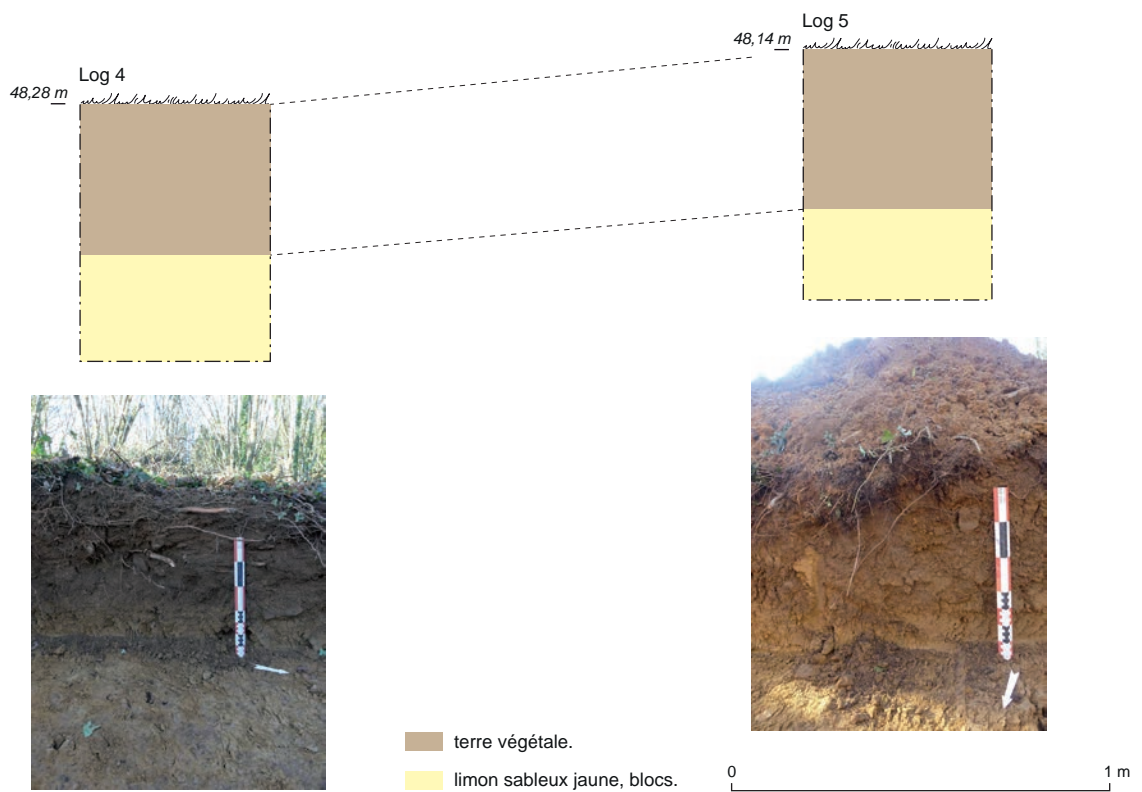


Fig. 9 Logs de l'emprise route de Treyer. © C. Allemand, S. Jean, Inrap

### 3. Conclusion

Aucun indice archéologique n'a été mis en évidence dans les deux emprises sondées. Sous la terre végétalisée se retrouvent les altérites formées de blocs anguleux dans une matrice de limon sableux jaune. Aucun creusement n'a été observé dans les sondages.

### 4. Table des illustrations

**Fig. 1** Localisation des emprises sur la carte géologique au 1/25000.

© BRGM ; S. Jean, Inrap

**Fig. 2** Cartographie archéologique des abords des emprises de diagnostics..

© SRA Bretagne ; A. Bellido, S. Jean, Inrap

**Fig. 3** Zone de présomption de prescription archéologique de Crozon (ZPPA).

© SRA Bretagne ; A. Bellido, S. Jean, Inrap

**Fig. 4** La parcelle Treyer.

© A. Bellido, Inrap

**Fig. 5** La dalle en béton, parcelle Treyer.

© A. Bellido, Inrap

**Fig. 6** Plan masse de l'emprise route de Chateaulin.

© P. Boulinguez, S. Jean, Inrap

**Fig. 7** Plan masse de l'emprise route de Treyer.

© P. Boulinguez, S. Jean, Inrap

**Fig. 8** Logs de l'emprise «Sliglo», route de Chateaulin.

© C. Allemand, S. Jean, Inrap

**Fig. 9** Logs de l'emprise route de Treyer.

© C. Allemand, S. Jean, Inrap

# **III. Inventaires techniques**





## 1. Inventaire des logs

log	parcelle	tranchée
1	Sligo	1
2	Sligo	2
3	Sligo	3
4	Treyer	1
5	Treyer	2

## 2. Inventaire des photographies

Sujet	N° photographie	Type de représentation	Auteur du doc.
extrémité tranchée 1, parcelle Treyer	P1000236		C. Allemand
log tr1, parcelle Treyer	P1000237	vue vers l'ouest	C. Allemand
log tr1, parcelle Treyer	P1000238	vue vers l'ouest	C. Allemand
tranchée 1, parcelle Treyer	P1000239	générale	C. Allemand
tranchée 1, parcelle Treyer	P1000240	générale	C. Allemand
extrémité tranchée 2, parcelle Treyer	P1000241		C. Allemand
log tr2, parcelle Treyer	P1000242	vue vers le sud	C. Allemand
log tr2, parcelle Treyer	P1000243	vue vers le sud	C. Allemand
tranchée 2, parcelle Treyer	P1000244	générale	C. Allemand
parcelle Treyer	P1000245	vue des contraintes d'intervention	C. Allemand
parcelle Treyer	P1000246	vue des contraintes d'intervention	C. Allemand
parcelle Treyer	P1000247	vue des contraintes d'intervention	C. Allemand
parcelle Treyer	P1000248	vue des contraintes d'intervention	C. Allemand
parcelle Treyer	P1000249	vue des contraintes d'intervention	C. Allemand
log tr1, parcelle Sligo	P1000250	vue vers le sud	C. Allemand
log tr1, parcelle Sligo	P1000251	vue vers le sud	C. Allemand
tranchée 1, parcelle Sligo	P1000252	générale	C. Allemand
tranchée 1, parcelle Sligo	P1000253	générale	C. Allemand
log tr2, parcelle Sligo	P1000254	vue vers le sud	C. Allemand
log tr2, parcelle Sligo	P1000255	vue vers le sud	C. Allemand
tranchée 2, parcelle Sligo	P1000256	générale	C. Allemand
tranchée 2, parcelle Sligo	P1000257	générale	C. Allemand
log tr3, parcelle Sligo	P1000258	vue vers le sud	C. Allemand
log tr3, parcelle Sligo	P1000259	vue vers le sud	C. Allemand
tranchée 3, parcelle Sligo	P1000260	générale	C. Allemand
tranchée 3, parcelle Sligo	P1000261	générale	C. Allemand

## **Route de Treyer et route de Chateaulin**

### **Chronologie**

—

### **Sujets et thèmes**

—

### **Mobilier**

—

Aucun indice archéologique n'a été mis en évidence dans les deux emprises sondées. Des altérites formées de blocs anguleux dans une matrice de limon sableux jaune se retrouvent sous la terre végétalisée. Aucun creusement n'a été observé dans les sondages.

### **Inrap**

#### **Grand Ouest,**

37 rue du Bignon, CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

[grand-ouest@inrap.fr](mailto:grand-ouest@inrap.fr)

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)